GILEAD SCIENCES
Société par Actions Simplifiée au capital de 76.224,50 euros
Siège social :
Tour PB6 LEGENDE
20, place de la Défense
92800 PUTEAUX
RCS NANTERRE 391 360 971

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 24 JUIN 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

[…]

TROISIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2025 d'un montant de 18.183.710 euros au compte « autres réserves » qui se trouvera porté à la somme de 18.183.710 euros.

[…]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés représentés.

[…]

Fin de l'extrait.
Certifié conforme par la Présidente.

La Présidente

Plaquette annuelle

SAS GILEAD SCIENCES

Exercice clos le 31/12/2025

Certifié conforme
par la présidente

J. Walsh
V. WALSH

SAS GILEAD SCIENCES
au capital de 76 225 €
20 Place de la Défense
Tour Pb6 Légende
92800 PUTEAUX
Exercice clos le 31/12/2025

SOMMAIRE

1. Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Compte de résultat

Compte de résultat (suite)

Annexe

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions				
informatiques, droits et valeurs similaires	85 549	85 549		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				576 115
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	335 033		335 033	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	7 102 758	1 719 571	5 383 187	383 281
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 340		8 340	8 340
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**7 531 681**	**1 805 120**	**5 726 560**	**967 736**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises	57 614 972		57 614 972	43 475 610
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	153 903 112		153 903 112	144 348 550
Autres créances	12 442 181		12 442 181	8 554 293
Charges constatées d'avance	3 499 362		3 499 362	2 970 190
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	140 320 385		140 320 385	187 594 599
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**367 780 012**		**367 780 012**	**386 943 242**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)	7 447		7 447	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**375 319 140**	**1 805 120**	**373 514 020**	**387 910 978**
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			*169 844 655*	

Bilan passif

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé…)	76 225	76 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	7 622	7 622
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	196 438	176 503
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**18 183 710**	**22 019 935**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**18 463 995**	**22 280 285**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	22 470 096	12 865 845
Provisions pour charges	19 468 664	31 941 040
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	**41 938 761**	**44 806 885**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 809 735	49 543 856
Dettes fiscales et sociales	102 246 046	96 255 431
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	153 055 483	175 024 521
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**313 111 264**	**320 823 808**
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**373 514 020**	**387 910 978**
(1) Dont à moins d'un an (a)	313 111 264	320 823 808
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	655 944 944	29 592 959	685 537 903	723 101 161
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)		17 097 728	17 097 728	16 854 651
Chiffre d'affaires net	**655 944 944**	**46 690 687**	**702 635 631**	**739 955 812**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations. et provisions			17 616 553	2 437 280
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			7 248	14 435
Total produits d'exploitation (I)			**720 259 433**	**742 407 527**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			448 649 247	474 799 308
Variations de stock			14 139 362	10 505 222
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (1)			43 331 218	46 156 546
Impôts, taxes et versements assimilés			70 962 152	61 664 680
Salaires			58 950 612	52 986 566
Cotisations sociales			30 482 761	31 073 109
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			666 450	440 304
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			14 748 429	5 850 575
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			34 924	
Autres charges			6 413 182	
Total charges d'exploitation (II)			**688 378 338**	**683 476 309**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**31 881 095**	**58 931 218**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)			3 881 815	12 060 147
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change			13 012	109 551
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total produits financiers (V)			**3 894 828**	**12 169 699**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)			60	298
Différences négatives de change			107 066	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**107 126**	**298**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**3 787 702**	**12 169 401**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**35 668 797**	**71 100 619**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)		**800 789**
Charges exceptionnelles (VIII)		**19 671 329**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		**-18 870 541**
Participation des salariés aux résultats (IX)	5 492 505	8 906 176
Impôts sur les bénéfices (X)	11 992 582	21 303 967
Total des produits (I+III+V+VII)	**724 154 261**	**755 378 014**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**705 970 550**	**733 358 079**
BENEFICE OU PERTE	**18 183 710**	**22 019 935**

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(2) Dont produits concernant les entités liées
(3) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Sur l’année 2025 des baisses de prix ont été publiées pour les médicaments suivants :
- Ambisome et Zydelig en janvier 2025
- Yescarta et Tecartus en aout 2025
- Trodelvy en novembre 2025

Les taux d’intérêts financiers sont restés positifs (indice EURIBOR) mais sont à la baisse en fin d’année, il en résulte un impact sur le résultat financier qui reste positif à 3.7M€.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS GILEAD SCIENCES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 373 514 020 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 18 183 710 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été revus par la Présidente.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de méthode comptable lié au changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Dans le cadre de la loi de modernisation des états financiers pour 2025 toutes les charges et produits liés au Plan de Sauvegarde de

l'Emploi annoncé en 2024 sont reportés en résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice précédent, les dotations aux provisions étaient présentées en charges exceptionnelles sous la rubrique « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions », tandis qu'en 2025, les reprises sur provisions sont désormais comptabilisées dans le résultat d'exploitation sous la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », conformément à l'application de la nouvelle réglementation de l'ANC.

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais comptabilisées conformément à leur nature économique :
- Soit en produits, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives notamment de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

En présence de reclassements de présentation affectant la colonne comparative 31/12/2024 des états financiers 2025, le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2024 tels qu'arrêtés et publiés figurent à la fin de cette annexe.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 9 ans
* Matériel de bureau : 3 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 6 ans

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Lors de l'exercice au 31/12/2024, les stocks étaient valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.
Pour l'exercice au 31/12/2025, la méthode de valorisation des stocks reste inchangée.

Règles et méthodes comptables

Les stocks de marchandises sont dépréciés lorsque leur date de péremption est inférieure à six mois. Toutefois, la rotation rapide du stock de marchandises exigée par les bonnes pratiques de distribution applicables à l'industrie pharmaceutique limite cette éventualité.
Aucune dépréciation de stock n'a été enregistrée sur l'exercice.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.
Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	731 078	322 742	633 239	420 582
Immobilisations corporelles	7 697 351	5 701 280	6 295 872	7 102 758
Immobilisations financières	8 340			8 340
Total	**8 436 770**	**6 024 022**	**6 929 111**	**7 531 681**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	154 963		69 414	85 549
Immobilisations corporelles	7 314 070	666 450	6 260 949	1 719 571
Immobilisations financières				
Total	**7 469 033**	**666 450**	**6 330 363**	**1 805 120**
ACTIF NET				**5 726 560**

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			322 742		
Immobilisations corporelles	563 825		5 137 455		
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice	**563 825**		**5 460 197**		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles	563 825		69 414		
Immobilisations corporelles			6 295 872		
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice	**563 825**		**6 365 286**		

Notes sur le bilan

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles		linéaire	154 963		69 414	85 549
Immobilisations incorporelles			**154 963**		**69 414**	**85 549**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers	9 ans	linéaire	4 017 955	331 902	4 155 074	194 783
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 6 ans	linéaire	3 296 115	334 548	2 105 875	1 524 788
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**7 314 070**	**666 450**	**6 260 949**	**1 719 571**
TOTAL			**7 469 033**	**666 450**	**6 330 363**	**1 805 120**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 169 852 995 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 340		8 340
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	153 903 112	153 903 112	
Autres	12 442 181	12 442 181	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	3 499 362	3 499 362	
Total	**169 852 995**	**169 844 655**	**8 340**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 76 224,50 € décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 15,24 €.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	15,24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	15,24

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 27/06/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	176 503
Résultat de l'exercice précédent	22 019 935
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**22 196 438**
Affectations aux réserves	
Distributions	22 000 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	196 438
Total des affectations	**22 196 438**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	76 225				76 225
Réserve légale	7 622				7 622
Report à Nouveau	176 503	196 438	196 438	176 503	196 438
Résultat de l'exercice	22 019 935	-22 019 935	18 183 710	22 019 935	18 183 710
Dividendes		*22 000 000*			
Total Capitaux Propres	**22 280 285**	**176 503**	**18 380 148**	**22 196 438**	**18 463 995**

Provisions

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Litiges	105 001		105 001		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	13 069 138		1 118 782		11 950 356
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	31 632 747	14 748 429	13 865 587	2 527 184	29 988 405
Total	**44 806 885**	**14 748 429**	**15 089 370**	**2 527 184**	**41 938 761**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		14 748 429	15 089 369	2 527 184	
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 313 111 264 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 809 735	57 809 735		
Dettes fiscales et sociales	102 246 046	102 246 046		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	153 055 483	153 055 483		
Produits constatés d'avance				
Total	**313 111 264**	**313 111 264**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Frns Factures non parvenues	10 669 441
Frns FNP - Bons de Commande	2 564 336
FNP-Intercompany	37 812
Dettes Provisionnees CP	4 294 499
Dettes Prov - Participation	5 492 506
Provision Bonus-Primes	5 530 336
Autres charges de personnel a p	403 415
Provision Primes Vendeurs br	703 090
Prov indemnite precarite	7 643
Prov charges sociales CP	2 556 518
Prov CS indem precarite	3 821
Taxe effort construction	292 402
Prov charges sociales Bonus	3 316 244
Prov CS primes incentives	351 546
Contribution C3S	1 095 154
Taxe apprentissage	613 257
Contribution promotion des médicame	3 217 722
Taxe sur la croissance	33 935 052
Prov taxe handicapes	48 009
Prov .charges sociales autres	872 166
Total	**76 004 969**

Les charges à payer se retrouvent dans les postes "Dettes fournisseurs et comptes rattachés" et "Dettes fiscales et sociales".

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	3 499 362		
Total	**3 499 362**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services		17 097 728	17 097 728
Ventes de marchandises	655 944 944	29 592 959	685 537 903
Produits des activités annexes			
TOTAL	**655 944 944**	**46 690 687**	**702 635 631**

La répartition du montant net du chiffre d'affaires est indiquée dans le compte de résulat.
En conformité avec les critères et dispositions du Plan Comptable Général, ont été comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires, au titre de "Remises, Rabais et Ristournes accordés" :
- les remises conventionnelles convenues entre SAS Gilead Sciences et le CEPS,
- les remises consenties sur le prix des médicaments sous autorisation temporaire d'utilisation (ATU) par rapport au prix final des médicaments.

Ces montants ont été comptabilisés en autres dettes au bilan pour un montant total de 152 300 565 €.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Parties liées

Les transactions conclues entre parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 25 %	49 067 332
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Contribution temporaire de solidarité - 33%	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Un contrôle fiscal sur les exercices 2021 à 2023 s’est terminé en juin 2025 avec une régularisation portant sur la CVAE pour un montant de 245 585€.

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	35 668 797	11 992 582	23 676 215
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés	5 492 505		5 492 505
Résultat comptable	**30 176 292**	**11 992 582**	**18 183 710**
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Un crédit d'impôt mécénat a été comptabilisé, pour un montant total de 895 405 €.

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 4 757 478 €. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	19 029 913
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	**19 029 913**
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	**4 757 478**
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

En date du 25 mars 2026 une annonce a été faite aux employés de Gilead Sciences France concernant un projet de nouvelle organisation avec suppressions de postes et réorganisation managériale. Cet évènement aura une incidence comptable sur les comptes 2026.

En date du 2 février 2026, notification reçue de la décision de la Cour d'appel en date du 22 janvier 2026, relative au litige URSSAF « W ». En conséquence, et en application de la décision de la Cour d'appel, Gilead Sciences France est tenu de procéder au paiement du principal et des majorations de retard, pour un montant total de 32 046 456,87 €, à l'URSSAF. Ce montant a été comptabilisé dans les comptes 2025 mais est couvert par le groupe par notre accord de prix de transfert.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 309 personnes.

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	6
Cadres et ingénieurs	303
Total	**309**

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.
Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.
La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.
Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.
La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie a réformé le financement de la formation professionnelle. Depuis le 1er janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) a été créé et il se substitue au Droit Individuel à la Formation (DIF). Les droits acquis au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 seront toutefois conservés par les salariés et pourront être mobilisés jusqu'au 30 juin 2021.
Alors que le DIF était plafonné à 120 heures de formation sur 6 ans, le CPF n'est plus décompté en heures mais en euros. Les professionnels cumulent 500€ par an sur leur compte CPF. Le plafond maximal du solde CPF est de 5 000€. Des abondements sont possibles au-delà de ce plafond.

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.
Conformément aux articles 24-18 du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983, la rémunération des organes de Direction n'est pas fournie, car cela conduirait indirectement à donner leur rémunération individuelle.

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

	Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale. Nom Siège N° d'identification si entité française Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être détenues	 GILEAD SCIENCES Inc. (Etats-Unis) 333 Lakeside Drive, Foster City, ca 94404, United States
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entité compris dans l'ensemble d'entité visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale. Nom Siège N° d'identification si entité française Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être détenues	

Les comptes de la société sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes de Gilead Science Inc. (Etats-Unis).

Autres informations

Engagements financiers

Le montant des engagements hors bilan au 31/12/2025 s'élève à 7 863 018€.

Engagements de retraite

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions au 31/12/2022 : 4 375 706€
- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions au 31/12/2023 : 12 880 884€
- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions au 31/12/2024 : 13 069 138€
- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions au 31/12/2025 : 11 950 356€

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 4 %
- Taux de croissance des salaires : 4 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : Variable selon la catégorie d'âge.
- Table de taux de mortalité : TF/TH INSEE 2019-2021

Concernant l'évaluation des engagements retraite, la société a suivi la méthode préférentielle (CNC) en provisionnant au bilan la totalité des engagements de retraite et avantages similaires.
Il est précisé que la société ne verse aucun avantage postérieur à l’emploi aux salariés étant à la retraite.

Les engagements retraités sont évalués en application de la recommandation ANC 2013-02. La méthode de valorisation retenue est la méthode des unités de crédits projetés. Les écarts actuariels ont été comptabilisés selon la méthode du corridor.

Gilead Sciences

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Gilead Sciences

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Gilead Sciences,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Gilead Sciences relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Première application du règlement ANC 2022-06 » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:
Elleen Missotten

Elleen Missotten